

| Pays                    | Mesures sanitaires et conditions de voyage <sup>1</sup>   |
|-------------------------|---|
| <p><b>Allemagne</b></p> | <p><b>Situation sanitaire :</b> cas : 286 338, décès : 9 534</p> <p><b>Mesures en place :</b> La distanciation physique (1,5 m) est obligatoire dans les espaces publics. Les grands rassemblements sont interdits jusqu'à la fin de l'année, le port du masque est obligatoire dans les supermarchés, les transports publics et certains lieux publics, il est également obligatoire dans la rue à Munich. Les mesures sanitaires mises en place pour la rentrée des classes diffèrent selon les Länder.</p> <p><b>Frontières :</b> Les frontières sont ouvertes pour les pays européens. Il y a des restrictions pour les régions « <a href="#">à risque</a> » — <b>Autriche :</b> Vienne, région du Vorarlberg <b>Espagne, tout le pays, Pays-Bas :</b> Aruba, Saint Martin, Utrecht, <b>Belgique :</b> Région de Bruxelles ; <b>Bulgarie:</b> Blagoevgrad, Dobritch, <b>Danemark :</b> Région d'Hovedstaden, <b>France :</b> Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Hauts-de-France, Centre Val de Loire, Normandie, Corses, St. Martin, Guadeloupe, Guyane, la Réunion ; <b>Hongrie:</b> la région de Győr-Moson-Sopron <b>Irlande :</b> Dublin, <b>Roumanie :</b> Arges, Bihor, Buzău, Neamt, Bacu, Braila, Brasov, Dimbovita, Galai, Gorj, Ilfov, Prahova, Vaslui, Bucarest, Iasi, Covasna ; <b>Croatie :</b> Šibensko-kninska, Splitsko-Dalmatinska, Zadar, Dubrovnik-Neretva, Pozega-Slavonie, Lika-Senj ; <b>Suisse :</b> Genève, Vaud; <b>République tchèque:</b> Tout le pays sauf la région d'Aussiger et la Moravie-Silésie — <b>Portugal :</b> Grand Lisbonne, <b>Slovénie:</b> la région de Primorsko-Notranjska. Les voyageurs doivent respecter une quatorzaine si le test Covid-19 (obligatoire à l'entrée dans le pays) est positif. Les tests ne sont plus gratuits à partir du 15 septembre pour les voyageurs arrivant de zones non à risque. Il est également obligatoire de remplir un formulaire de débarquement et de se faire connaître des autorités sanitaires allemandes sous peine d'une amende.</p> |
| <p><b>Autriche</b></p>  | <p><b>Situation sanitaire :</b> cas : 42 876, décès : 787</p>   |

<sup>1</sup> Données actualisées le 28 septembre.

|                        |  |
|------------------------|--|
|                        | <p><b>Mesures en place :</b> Le port du masque est obligatoire dans tous les lieux publics et les transports en commun, à partir de l'âge de 6 ans. Règle de 10 : les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits sauf raisons spéciales. Les rassemblements de plus de 50 (à l'intérieur) et 100 personnes (à l'extérieur) sont interdits. Fermeture à 1h du matin au plus tard pour les bars et restaurants. Pour l'instant, le port du masque à l'école n'a pas été généralisé. Dans les États fédéraux occidentaux de Salzbourg, du Tyrol et du Vorarlberg, les restaurants doivent fermer à 22h.</p> <p><b>Frontières :</b> Les voyageurs provenant d'un pays (ou y ayant résidé au cours des 10 derniers jours) où la situation est « <a href="#">stable</a> » peuvent se rendre en Autriche sans restrictions. Pour les voyageurs provenant d'un <a href="#">autre pays</a>, un test Covid-19 négatif est obligatoire ou une quarantaine de 10 jours. En Europe les pays "non-stables" sont : <b>Espagne continentale, Portugal, Roumanie, Suède, Bulgarie Croatie et France (Région Ile de France).</b></p>  |
| <p><b>Belgique</b></p> | <p><b>Situation sanitaire :</b> cas : 114 179, décès : 9 980</p> <p><b>Mesures en place :</b> Le port du masque est obligatoire dans les transports en commun, les lieux publics et les lieux privés accessibles au public, et sur l'ensemble du territoire de la région de Bruxelles (jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre dans la rue), pour toutes les personnes âgées de plus de 12 ans. Les cafés et les restaurants sont ouverts jusqu'à 1h du matin. La distanciation physique (1,5 m) reste obligatoire. Les rassemblements de plus de 100 personnes (à l'intérieur), de 200 personnes (à l'extérieur), de 10 personnes (en privé) sont interdits, la « bulle sociale » (le nombre de personne avec lesquelles il est permis de réduire la distance physique) est fixée à 5 personnes, (les enfants de moins de 12ans ne sont pas comptés dans la bulle sociale). Les manifestations contre les mesures sanitaires sont interdites.</p> <p><b>Frontières :</b> Une quarantaine de 14 jours est obligatoire pour les personnes provenant de zones classées à <a href="#">haut risque</a>. Une quarantaine et un test Covid-19 sont recommandés pour les voyageurs provenant des régions marquées en orange. Tous les pays européens <a href="#">sont actuellement</a> soit en zone rouge soit en</p> |

|                 |  |
|-----------------|--|
|                 | zone orange.   |
| <b>Bulgarie</b> | <p><b>Situation sanitaire</b> : cas : 20 055, décès : 796</p> <p><b>Mesures en place</b> : Le port du masque est obligatoire dans tous les espaces publics fermés. La distanciation physique (1,5 m) est obligatoire dans les espaces publics. Des restrictions s'imposent à la tenue de certains types d'événements culturels et sportifs jusqu'au 30 septembre 2020 : tous les événements sportifs individuels et collectifs en salle peuvent se tenir sans public. Les événements sportifs en plein air peuvent avoir lieu dans la limite des 1 000 personnes par bloc et des 50% de leur capacité d'accueil du public ; les événements culturels (théâtres, concerts, spectacles, etc.) peuvent opérer dans la limite des 50% de leur capacité d'accueil du public (à la fois en salle et en plein air) et en respectant une distance de 1,5 mètres entre les visiteurs.</p> <p><b>Frontières</b> : Tous les voyageurs provenant d'un pays de l'Union européenne, du Royaume-Uni, des pays de l'espace Schengen y compris Saint-Marin, Andorre, Monaco et le Vatican sont autorisés à se rendre en Bulgarie sans restriction. Sont également autorisés à entrer les ressortissants d'Australie, du Canada, de la Géorgie, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, du Rwanda, de la République de Corée, de Thaïlande, de Tunisie, d'Uruguay, d'Ukraine, des Émirats Arabes Unis, de la Macédoine du Nord, de Serbie, d'Albanie, du Kosovo, de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro, de Moldavie, d'Israël, du Koweït, de la Biélorussie et de Turquie. Pour les voyageurs provenant d'une autre destination, un test négatif Covid-19 peut être requis. Pour les ressortissants des autres pays, une interdiction temporaire a été introduite pour l'entrée sur le territoire de la République de Bulgarie que soit leur nationalité, par tous les postes frontaliers, par voie aérienne, maritime, ferroviaire et routière.</p> |

# FONDATION ROBERT SCHUMAN

|                |   |
|----------------|---|
| <b>Chypre</b>  | <b>Situation sanitaire</b> : cas : 1 671, décès : 22  |
|                | <b>Mesures en place</b> : Le port du masque est obligatoire dans tous les espaces publics fermés. Les rassemblements publics de plus de 10 personnes sont interdits.<br><br><b>Frontières</b> : Les autorités ont établi une <a href="#">liste</a> , revue chaque jour, où les pays sont divisés en trois catégories (A, B, C). Les ressortissants des pays de catégorie A peuvent se rendre à Chypre sans restriction. Les ressortissants des pays de catégories B et C doivent présenter un test Covid-19 négatif et remplir une déclaration. |
| <b>Croatie</b> | <b>Situation sanitaire</b> : cas : 16 245, décès : 272  |
|                | <b>Mesures en place</b> : Le port du masque est obligatoire dans tous les espaces publics fermés. Des restrictions sont en vigueur pour les rassemblements de plus de 100 personnes.<br><br><b>Frontières</b> : Les ressortissants des pays de l’Espace économique européen peuvent se rendre en Croatie sans restriction. Chaque voyageur doit remplir un formulaire en ligne sur le site <a href="#">EnterCroatia</a> .   |

|                        |  |
|------------------------|--|
| <p><b>Danemark</b></p> | <p><b>Situation sanitaire</b> : cas : 27 107, décès : 649</p> <p><b>Mesures en place</b> : Le port du masque est obligatoire dans tous les transports publics dans les régions : Aarhus, Silkeborg, Odder, Horsens, Skanderborg and Favrskov et de Copenhague. Dans la capitale, le masque est obligatoire dans les bars et restaurants, qui doivent fermer à 10h du soir tout comme les fêtes privées. Les rassemblements sont limités à 100 personnes, sauf pour les événements où les participants sont assis et où l'on peut simultanément assurer un minimum de 2<sup>m2</sup> d'espace par participant. Un nombre maximum de clients autorisés à entrer est fixé en fonction de la taille des commerces.</p> <p><b>Frontières</b> : L'entrée pour les ressortissants de la majorité des pays européens est permise sans restriction. L'entrée depuis Andorre, la Belgique, la Croatie, la France, le Luxembourg, Monaco, Malte, la Roumanie, l'Espagne, la République tchèque, l'Autriche, de Suisse, la Hongrie, le Portugal et les Pays-Bas est autorisée à des fins « ignes mérit » seulement (pas pour le tourisme).. Une liste actualisée régulièrement par le gouvernement est disponible <a href="#">ici</a>.</p>   |
| <p><b>Espagne</b></p>  | <p><b>Situation sanitaire</b> : cas : 716 481, décès : 31 232</p> <p><b>Mesures en place</b> : Le port du masque est obligatoire pour les personnes de plus de 6 ans, dans les espaces publics ou recevant du public. Les discothèques et les salles de danse sont fermées. Les communautés autonomes peuvent prendre des mesures supplémentaires — Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits (ce plafond est porté à 6 dans certaines régions). Dans la Communauté de Madrid, de nouvelles mesures entrent en vigueur à partir de lundi 21 septembre pour une période de 14 jours : les rassemblements dans les espaces privés et publics sont désormais limités à 6 personnes. Des mesures spécifiques s'appliquent à 37 zones de la communauté autonome de Madrid : limitation des déplacements, sauf besoins essentiels (rendez-vous médicaux ou assistance médicale, déplacements vers les lieux de travail et établissements scolaires) ; fermeture à 22 heures des commerces, hôtels, restaurants et bars, avec une capacité d'accueil limitée à 50% ; fermeture des parcs et jardins. En Catalogne et en Aragon le port du masque est obligatoire dans la rue et les espaces fermés, publics ou privés, accueillant du public. La Généralité de Catalogne a adopté des mesures</p> |

|                |   |
|----------------|---|
|                | <p>concernant les zones suivantes : province de Barcelone ; province de Lerida ; province de Tarragone. Dans ces territoires, la population est invitée à rester chez elle et il est interdit d'organiser des réunions de plus de dix personnes. La plupart des activités culturelles, récréatives, sportives, de loisir nocturne et les spectacles publics est fermée. (théâtre, cinémas etc). En Aragon, le port du masque est obligatoire en toute circonstance et les réunions de plus de 10 personnes sont interdites. (7 cantons ont toutefois pu prendre des dispositions spéciales en raison de régression en phase 2).</p> <p><b>Frontières :</b> Les ressortissants des pays de l'Union européenne, ainsi que de l'Australie, du Canada, de la Chine, de la Géorgie, du Japon, du Maroc, de la Nouvelle-Zélande, du Rwanda, de la Corée du Sud, de la Thaïlande, de la Tunisie et de l'Uruguay, peuvent se rendre en Espagne sans restriction. Tous les passagers arrivant par avion ou par voie maritime doivent subir un contrôle de température, qui doit être inférieur à 37,5 degrés Celsius</p> |
| <b>Estonie</b> | <p><b>Situation sanitaire :</b> cas : 3 267, décès : 64</p> <p><b>Mesures en place :</b> Le port du masque dans les espaces publics n'est pas obligatoire, la distanciation physique de 2 mètres entre les personnes reste recommandée. Les rassemblements de plus de 1 500 personnes (intérieure) et 2 000 (extérieure) sont interdits.</p> <p><b>Frontières :</b> Il n'y a pas de restriction pour les voyageurs en provenance d'un pays où le taux d'incidence de l'infection est inférieur à 16/100 000 habitants au cours des 14 derniers jours : cela concerne, le Vatican, la Lituanie, la Finlande, Chypre et la Lettonie. Pour les autres voyageurs, un auto-isolément de 14 jours s'impose (les sorties pour les achats essentiels sont permises). Pour réduire la quarantaine il est possible de faire un test pour 67€ à l'aéroport.</p>  |

|                 |  |
|-----------------|--|
| <b>Finlande</b> | <b>Situation sanitaire</b> : cas : 9 682, décès : 343  |
|                 | <p><b>Mesures en place</b> : Les autorités recommandent le port du masque dans les espaces publics, ainsi que le maintien du télétravail. Une application mobile de traçage « Koronavilkku » est disponible depuis le 1 septembre.</p> <p><b>Frontières</b> : Il n’y a pas de restriction pour les voyageurs en provenance d’Estonie, de Hongrie, d’Italie, de Lettonie, du Liechtenstein, de Lituanie, de Slovaquie et de la Cité du Vatican. Une <a href="#">liste</a> avec les conditions d’entrée dans le pays est actualisée régulièrement par les autorités. A partir du 19 septembre, voyager en Finlande sans avoir à subir une quarantaine de deux semaines s’appliquera toujours en provenance de pays comptant jusqu’à 25 cas de COVID-19 pour 100 000 habitants, contre 8 cas actuellement. La valeur limite de 25 nouveaux cas pour 100000 habitants au cours des 14 derniers jours sera également appliquée à l’avenir aux pays de liste verte tenue par l’UE.</p> |

|               |   |
|---------------|---|
| <b>France</b> | <b>Situation sanitaire</b> : cas : 538 569, décès : 31 727  |
|               | <p><b>Mesures en place</b> : Le port du masque est obligatoire dans les espaces publics fermés, dans les espaces communs des entreprises et dans les écoles (collèges et lycées). À Paris (+ petite couronne), dans 13 communes du Bas-Rhin, à Lyon et à Marseille le port du masque est obligatoire sur tout le territoire. Dans les Bouches-du-Rhône, la fermeture des bars et restaurants est obligatoire à 23 heures ; pour les communes de plus de 10 000 habitants pour lesquelles le taux d'incidence dépasse le seuil de 100 pour 100 000 personnes, le port du masque est obligatoire de 06h00 à 02h00 et dans l'ensemble de l'espace public et les rassemblements statiques de plus de dix personnes sur les plages, dans les parcs, jardins et plans d'eau sont interdits. Tout rassemblement de plus de 10 personnes doit être déclaré. La nouvelle cartographie de l'épidémie comprend des "zones d'alerte" (69 départements). Dans les nouvelles zones d'"alerte renforcée" (Paris, Bordeaux, Lille, Nice, Lyon, Toulouse...), de nouvelles mesures seront appliquées à partir du 28 septembre, notamment la fermeture des bars à 22 heures, l'interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes, la limitation à 1 000 personnes pour les rassemblements autorisés et l'interdiction des fêtes, notamment étudiantes. En Guadeloupe et Marseille : les deux territoires sont en "alerte maximale" et, dès le 26 septembre, à l'issue de concertations locales, des mesures plus drastiques seront appliquées, dont la fermeture totale des bars et des restaurants.</p> <p><b>Frontières</b> : Les ressortissants des pays de l'Espace économique européen peuvent se rendre en France sans restriction. Les voyageurs en provenance d'autres pays sont encouragés à subir un test PCR négatif avant leur arrivée en France.</p> |
| <b>Grèce</b>  | <b>Situation sanitaire</b> : cas : 17 444, décès : 379  |
|               | <p><b>Mesures en place</b> : Le port du masque est obligatoire dans les espaces publics fermés, dans les transports publics, sur l'île de Mykonos et dans la région de Chalcidique. À Mykonos, dans l'Attique, à</p>  |



# FONDATION ROBERT SCHUMAN

Athènes, à Thessalonique et en Crète, les bars et restaurants doivent fermer entre minuit et 7h, les rassemblements de plus de 9 personnes sont interdits. A Athènes et dans l'Attique, des mesures supplémentaires sont en vigueur depuis le 16 septembre : le port d'un masque est obligatoire dans toutes les zones de travail à l'intérieur, dans les bureaux, etc. Le port du masque est également obligatoire dans les zones extérieures où la distanciation sociale n'est pas possible. Les salles intérieures avec de la musique live (salles de concert, discothèques) sont fermées jusqu'à début octobre. Le nombre de personnes assistant à des événements et à des rassemblements sociaux est toujours limité à 50. Du 21 septembre au 4 octobre : fermeture des salles de cinéma et de concert ; 9 personnes au maximum pour les rassemblements (lieux privés publics).

**Frontières :** L'entrée des ressortissants issus des pays de l'UE et de la Norvège, de la Suisse, de l'Islande et du Liechtenstein, ainsi que d'Andorre, de Monaco, de l'État de la Cité du Vatican et de la République de Saint-Marin, est autorisée sans restriction sauf pour les ressortissants issus de la Belgique, de la Bulgarie, de Malte, des Pays-Bas, de la Roumanie, et de l'Espagne. Pour les passagers des vols en provenance de ces pays ainsi que les passagers en provenance d'Albanie, de la Macédoine du Nord, des Émirats arabes unis, de la Russie et d'Israël un test Covid-19 négatif est nécessaire. Tous les voyageurs doivent remplir un formulaire en ligne au moins 48h avant le voyage. Un dépistage aléatoire peut être réalisé à l'arrivée de voyageurs, quelle que soit leur nationalité et leur voie d'entrée en Grèce

|                       |  |
|-----------------------|--|
| <p><b>Hongrie</b></p> | <p><b>Situation sanitaire</b> : cas : 24 716, décès : 749</p>  |
|                       | <p><b>Mesures en place</b> : Le port du masque est obligatoire dans les transports publics et dans les commerces. Les rassemblements de plus de 500 personnes sont interdits (200 personnes maximum pour les mariages). Pour les événements sportifs et culturels se déroulant à l'extérieur, les spectateurs ne peuvent occuper qu'un siège sur quatre, ne doivent pas s'asseoir directement les uns derrière les autres et doivent être séparés par une distance de sécurité d'au moins 1,5m.</p> <p><b>Frontières</b> : Les citoyens étrangers ne peuvent pas entrer en Hongrie à partir du 1<sup>er</sup> septembre. Les citoyens issus des pays du groupe de Visegrad peuvent entrer en Hongrie s'ils présentent un test négatif au Covid-19.</p>   |
| <p><b>Irlande</b></p> | <p><b>Situation sanitaire</b> : cas : 34 990, décès : 1 802</p>  |
|                       | <p><b>Mesures en place</b> : Le port du masque est obligatoire dans les espaces publics clos. Les visites tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, doivent être limitées à 6 personnes provenant de 3 ménages différents maximum. Les rassemblements et événements en plein air sont limités à 15 personnes (à Dublin) et dans le reste du pays : jusqu'à 100 personnes ou 200 personnes pour les infrastructures ayant une capacité d'au minimum 5 000 spectateurs. Rassemblements de maximum 50 personnes en intérieur. Les restaurants doivent fermer à 23h30.</p> <p><b>Frontières</b> : Les personnes voyageant pour des raisons liées au travail, ou en provenance de Chypre, de la Finlande, l'Allemagne, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne et l'Islande peuvent rentrer sans restriction. Les voyageurs en provenance des autres pays doivent se mettre en quarantaine pour 14 jours. Pour être pris en compte, les tests Covid négatifs doivent être effectués en Irlande.</p> |

|                 |  |
|-----------------|--|
| <b>Italie</b>   | <p><b>Situation sanitaire</b> : cas : 309 870, décès : 35 835</p> <p><b>Mesures en place</b> : Le port du masque est obligatoire dans les espaces publics clos et dans tous les endroits où il est impossible de garder une distance de minimum 1m. Depuis le 16 août, il est obligatoire de porter un masque de 18h00 à 6h00 à l'extérieur, sur tout le territoire national. Les activités des discothèques sont suspendues.</p> <p><b>Frontières</b> : Des règles d'entrée spécifiques pour chaque pays sont disponibles à <a href="#">ViaggiareSicuri</a>. Les voyageurs qui ont séjourné ou transité en Auvergne-Rhône-Alpes, Corse, Hauts de France, Ile de France, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur doivent se signaler dès l'arrivée à l'autorité sanitaire régionale et présenter le résultat négatif d'un test moléculaire (PCR) ou antigénique de moins de 72h, ou se soumettre à un test sur place en arrivant en Italie. Les voyageurs en provenance de Croatie, de Grèce, de Malte ou d'Espagne, doivent présenter un test Covid-19 négatif.</p> |
| <b>Lettonie</b> | <p><b>Situation sanitaire</b> : cas : 1 697, décès : 36</p> <p><b>Mesures en place</b> : Le port du masque est recommandé dans les transports publics. Des événements pouvant accueillir jusqu'à 100 personnes peuvent être organisés dans des locaux de moins de 1000 m<sup>2</sup> et jusqu'à 500 personnes dans des locaux de plus de 1000 m<sup>2</sup>. À l'extérieur, des événements pouvant accueillir jusqu'à 1000 personnes peuvent être organisés. Les restaurants sont ouverts de 6h à minuit. 4 personnes peuvent s'asseoir à table dans un restaurant et 8 en terrasse.</p> <p><b>Frontières</b> : Les ressortissants des pays suivants peuvent se rendre dans le pays sans restrictions : Chypre, Estonie, Finlande, Lituanie, Cité du Vatican. Les autres doivent se mettre en quarantaine pendant 14 jours.</p>  |

|                          |  |
|--------------------------|--|
| <p><b>Lituanie</b></p>   | <p><b>Situation sanitaire</b> : cas : 4 490, décès : 92</p>  |
|                          | <p><b>Mesures en place</b> : Le port du masque est obligatoire dans les magasins et les transports en commun et recommandé dans les espaces publics comme les restaurants et les bars.</p> <p><b>Frontières</b> : Les voyageurs en provenance de l’Espace économique européen qui enregistrent plus de 16 cas pour 100 000 habitants au cours des deux semaines précédentes, ont l’obligation à leur arrivée sur le territoire lituanien d’observer une quatorzaine. L’entrée sans restrictions est possible depuis l’Allemagne, d’Estonie, de Chypre, la Lettonie et la Finlande. Les voyageurs en provenance des pays les plus affectés (plus de 25 cas pour 100 000 habitants), doivent présenter un test Covid-19 négatif, réalisé depuis moins de 72 heures ou s’isoler pendant 14 jours.</p> |
| <p><b>Luxembourg</b></p> | <p><b>Situation sanitaire</b> : cas : 8 357, décès : 124</p>   |
|                          | <p><b>Mesures en place</b> : Le port du masque est obligatoire dans les transports publics et en toutes circonstances pour les activités publiques. Il est recommandé dans les endroits où une distance de plus d’1m ne peut pas être respectée. Les rassemblements de personnes à domicile ou à l’occasion d’événements privés, dans un lieu fermé ou en plein air, sont limités à 10 personnes, sauf: pour les personnes cohabitent; pour les rassemblements dans un restaurant, café, cantine et tout autre lieu de restauration occasionnelle; dans ce cas les règles du secteur Horeca s’appliquent.</p> <p><b>Frontières</b> : Les ressortissants des pays de l’Espace économique européen peuvent se rendre au Luxembourg sans restriction.</p>   |

|                 |  |
|-----------------|--|
| <b>Malte</b>    | <p><b>Situation sanitaire :</b> cas : 2 979, décès : 32</p> <p><b>Mesures en place :</b> Le port du masque est obligatoire dans tous les espaces publics clos. Interdiction des rassemblements de plus de 15 personnes.</p> <p><b>Frontières :</b> Voyager en provenance d'un pays de l'Union européenne (sauf la Suède) ou de la Norvège, de la Suisse, de l'Islande, du Liechtenstein, ainsi que du Royaume-Uni, d'Andorre, de Monaco, de l'État de la Cité du Vatican et de la République de Saint-Marin, est autorisé sans restriction. Liste des pays considérés comme faisant partie d'un corridor de santé publique disponible à <a href="https://www.health.gov.mt">health.gov.mt</a>. Depuis le 11 septembre un test PCR de moins de 72 heures est exigé par les autorités maltaises pour tous les voyageurs en provenance des aéroports de Paris et Marseille.</p>   |
| <b>Pays-Bas</b> | <p><b>Situation sanitaire :</b> cas : 111 626, décès : 6 374</p> <p><b>Mesures en place :</b> Le port du masque est obligatoire dans les transports publics. Le nombre de visiteurs que les personnes peuvent recevoir à la maison est limité à 6. Les consignes principales sont : « Restez à la maison et faites-vous tester si vous avez des symptômes, garder 1,5m de distance, évitez les foules et suivez les mesures d'hygiène. ». Depuis le 20 septembre : les rassemblements de groupes de plus de 50 personnes doivent désormais être notifiés (cela concerne par exemple les concerts accessibles au public dans un parc). Les lieux ayant une licence de restauration, les rassemblements religieux, les (super)marchés, les magasins, les bibliothèques et les institutions culturelles sont exemptés de cette notification. Les rassemblements de personnes connues (famille, amis, collègues) ne peuvent pas dépasser 50 personnes, que ces rassemblements aient lieu à l'intérieur et à l'extérieur. Les exceptions concernent les manifestations, les écoles, les rassemblements religieux, les funérailles, les cours de danse et de théâtre.</p> <p><b>Frontières :</b> Les ressortissants des pays de l'Union, de l'espace Schengen et du Royaume- Uni peuvent</p> |

|                |  |
|----------------|--|
|                | se rendre au Pays-Bas sans restriction. Il est conseillé aux voyageurs des pays figurant sur <a href="#">une liste</a> établie par les autorités de s'auto-isoler pendant 10 jours.  |
| <b>Pologne</b> | <p><b>Situation sanitaire :</b> cas : 88 636, décès : 2 447</p> <p><b>Mesures en place :</b> Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos, dans les transports publics, dans les taxis et dans les espaces ouverts lorsqu'une distance de 1,5m ne peut pas être maintenue. Les concerts et événements en plein air sont autorisés avec un nombre limité de participants. Les cinémas, les théâtres et les salles de concert sont ouverts avec une capacité limitée à 50%. Les discothèques et clubs restent fermés jusqu'à nouvel ordre. Des mesures de restrictions renforcées concernent actuellement quelques powiats où la pandémie sévit. En bytowski ; kluczborski ; milicki (zones rouges), Le port du masque y est obligatoire de façon inconditionnelle, la limite des voyageurs dans les transports en commun est réduite à 50% des places. Au maximum 50 personnes peuvent assister aux cérémonies de mariage.</p> <p><b>Frontières :</b> Les ressortissants des pays de l'Espace économique européen peuvent se rendre en Pologne sans restriction. La liste des pays dont les ressortissants ont une interdiction de voyage est disponible <a href="#">ici</a>. Des conseils de voyage spécifiques à chaque pays sont disponibles <a href="#">ici</a>.</p> |

|                           |   |
|---------------------------|---|
| <b>Portugal</b>           | <p><b>Situation sanitaire :</b> cas : 73 604, décès : 1 953</p> <p><b>Mesures en place :</b> Le port du masque est obligatoire dans les transports publics, les commerces et les supermarchés, dans les espaces fermés ou dans les endroits très fréquentés. À Madère, le port du masque est obligatoire dans tous les lieux publics, fermés ou ouverts. Les rassemblements sont limités à 10 personnes en public ou en privé. Les cafés ferment et les supermarchés ferment entre 21h et 23h selon les règles en vigueur dans la région ; la vente d'alcool est interdite après 20h</p> <p><b>Frontières :</b> Les ressortissants des pays de l'Union européenne, et de l'espace Schengen, ainsi que les voyageurs en provenance d'Australie, du Canada, de Chine, de Géorgie, du Japon, du Maroc, de Nouvelle-Zélande, du Rwanda, de Corée du Sud, de Thaïlande, de Tunisie et d'Uruguay peuvent se rendre au Portugal sans restriction. Les voyageurs en provenance de l'archipel de Madère et des Açores, doivent présenter un test Covid-19 négatif.</p> |
| <b>République tchèque</b> | <p><b>Situation sanitaire :</b> cas : 64 012, décès : 601</p> <p><b>Mesures en place :</b> Le port du masque est obligatoire dans les transports publics, à l'école, dans les magasins et les bâtiments publics et pour les rassemblements de plus de 100 personnes en intérieur. Les restaurants et bars doivent fermer entre 22h et 6h. Les événements de plus de 10 personnes sont interdits en intérieur si les gens ne peuvent pas disposer d'une place assise individuelle, le plafond est fixé à 1000 personnes. Limite maximale de 1000 personnes en extérieur.</p> <p><b>Frontières :</b> Les pays présents sur une liste établie par les autorités peuvent se rendre en République tchèque sans restriction. Les citoyens de l'Espagne qui retournent travailler doivent présenter un test Covid-19 négatif.</p>  |

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <p><b>Roumanie</b></p>  | <p><b>Situation sanitaire</b> : cas : 122 673, décès : 4 718</p> <p><b>Mesures en place</b> : Le port du masque est obligatoire dans les lieux publics fermés. Le masque doit aussi être porté en extérieur dans certaines zones désignées par les autorités locales. C’est par exemple le cas dans certaines rues piétonnes, sur les marchés, arrêts de bus et quais de gares. Les espaces intérieurs des cafés, restaurants, cinémas et théâtres peuvent accueillir le public depuis le 1er septembre, avec certaines contraintes (6 personnes par table, 50% de remplissage des cinémas, port du masque, etc.). Les autorités locales conservent la possibilité de fermer de nouveau ces lieux si l’incidence du virus dépasse 1,5 cas pour 1000 habitants sur 14 jours dans la ville ou le département concerné. Les lieux accueillant du public doivent prévoir un espacement d’au moins 2 mètres entre les employés et/ou les clients. Dans 20 départements le masque est obligatoire également à l’extérieur. À Bucarest, Brasov et Constanta, les terrasses doivent fermer à 23h, les clubs et discothèques sont fermés. Des rassemblements peuvent être organisés dans la limite de 20 personnes pour les événements à l’intérieur, 50 personnes pour les réunions privées en espace ouvert (100 à partir du 1er septembre), 500 personnes pour les événements culturels extérieurs et 6 personnes maximum peuvent se regrouper pour les groupes de piétons.</p> <p><b>Frontières</b> : Les ressortissants des pays de l’Union européenne et de l’espace Schengen peuvent se rendre en Roumanie sans restriction. Les voyageurs en provenance du Luxembourg, de Malte, de Catalogne, d’Aragon, de Madrid, des Baléares, du Pays Basque et de Navarre doivent s’auto-isoler pour 14 jours.</p> |
| <p><b>Slovaquie</b></p> | <p><b>Situation sanitaire</b> : cas : 9 078, décès : 44</p> <p><b>Mesures en place</b> : Le port du masque est obligatoire dans les lieux publics fermés (bar et restaurants compris), dans les transports publics et les événements de masse même en extérieur. Les rassemblements de plus de 500 personnes à l’intérieur et de 1000 personnes à l’extérieur sont interdits.</p>  |



|                        |   |
|------------------------|---|
|                        | <p><b>Frontières :</b> Les voyageurs en provenance des pays de l'Union européenne (à l'exception de la Bulgarie, du Luxembourg, du Portugal, de la Roumanie, Malte, la France, l'Espagne, la Croatie, les Pays-Bas et de la Suède qui doivent se mettre en quarantaine jusqu'à l'obtention d'un test Covid négatif) ainsi que de Norvège, de Suisse, d'Islande et du Liechtenstein, peuvent se rendre dans le pays sans restriction.</p>  |
| <p><b>Slovénie</b></p> | <p><b>Situation sanitaire :</b> cas : 5 350, décès : 147</p> <p><b>Mesures en place :</b> Le port du masque est obligatoire dans les transports publics et les lieux publics fermés. Les rassemblements de plus de 50 personnes dans les espaces publics sont interdits. Les discothèques et les boîtes de nuit sont fermées. Le port du masque est également obligatoire dans les espaces publics ouverts, lorsqu'une distanciation sociale de 2 mètres ne peut pas être respectée. A partir du 21 septembre, les horaires d'ouverture des bars et restaurants sont limités de 6h à 22h30. Les rassemblements dans les espaces publics sont limités à 10 personnes, avec des exceptions autorisant sous conditions les rassemblements de 10 à 50 personnes.</p> <p><b>Frontières :</b> Les autorités ont divisé le pays en <a href="#">trois catégories</a> (vert, jaune et rouge). Les voyageurs en provenance d'un pays qui se trouve sur la liste verte peuvent entrer en Slovénie sans restriction. La liste est disponible <a href="#">ici</a>. Les voyageurs des autres pays doivent se mettre en quarantaine 10 jours ou présenter un test Covid négatif.</p> |

|              |   |
|--------------|---|
| <b>Suède</b> | <p><b>Situation sanitaire :</b> cas : 90 923, décès : 5 880</p> <p><b>Mesures en place :</b> Le port du masque n'est pas obligatoire, mais il est recommandé dans les aéroports. Les rassemblements publics de plus de 50 participants sont interdits jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre. Le 15 septembre le gouvernement a suspendu l'interdiction des visites en maison de retraite en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril.</p> <p><b>Frontières :</b> Les ressortissants des pays de l'Espace économique européen peuvent se rendre en Suède sans restriction.</p> |
|--------------|---|